

La lettre du département Accompagnement des Entreprises  
sur l'actualité du soutien à l'emploi et à l'économie

N°23

Février 2023

### MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI ET A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

#### HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

**Le formulaire pour bénéficier des aides :** téléchargez le formulaire à transmettre à votre fournisseur d'énergie pour bénéficier du **bouclier tarifaire** et de **l'amortisseur électricité**, ainsi que des **conditions tarifaires spécifiques aux très petites entreprises**.

[En savoir plus](#) ➔ [Hausse des prix de l'énergie : les dispositifs d'aide aux entreprises | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

« **Chèque efficacité énergétique** » : la Région fait évoluer son chèque énergétique, lancé en novembre dernier. Depuis le 25 janvier 2023, le « Chèque efficacité énergétique » peut atteindre **10.000 euros** (au lieu de 5.000 euros précédemment).

[En savoir plus](#) ➔ [Chèque efficacité énergétique de 10.000 euros pour TPE-PME \(iledefrance.fr\)](https://iledefrance.fr)

#### AIDES A L'INNOVATION

**Appels à candidatures « France 2030 »** : doté de 30 milliards d'euros déployés sur 5 ans, ce plan vise à développer sur le territoire français **la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir**. De nombreux appels à projets (AAP) et appels à manifestation d'intérêt (AMI) permettent aux entreprises et aux projets structurants qui contribuent aux objectifs fixés d'accéder à des financements.



[Découvrez les appels à candidatures](#) ➔ [Appels à candidatures | Gouvernement.fr - Page](https://gouvernement.fr)

#### AIDES FISCALES

**Aides et crédits d'impôt :** vous souhaitez créer une entreprise, embaucher, faire des dépenses pour innover ? **Crédit d'impôt recherche, remboursement de crédit de TVA, crédit d'impôt famille, mécénat d'entreprise...** Vous pouvez bénéficier d'allègements fiscaux ! Retrouvez l'essentiel des aides et crédits d'impôt.

[En savoir plus](#) ➔ [Financements des entreprises : aides et crédits d'impôt | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

**Taux réduit de l'impôt sur les sociétés** : en tant que PME, vous pouvez bénéficier sous conditions, du taux réduit de l'impôt sur les sociétés. Depuis le 1er janvier 2023, ce taux réduit **s'applique sur une part plus grande de vos bénéfices**.

Vérifiez si vous êtes concerné ➔ [L'impôt sur les sociétés, comment ça marche ? | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

**Connaissez-vous le statut de JEI : jeune entreprise innovante ?** Il s'applique à des petites et moyennes entreprises dont une partie des dépenses est **affectée à la recherche**. Il vous permet de bénéficier de nombreux avantages sociaux et fiscaux.

En savoir plus ➔ [Comprendre le statut de jeune entreprise innovante \(JEI\) en cinq questions | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

**Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art** : horlogerie, bijouterie, lunetterie, arts de la table, jouet, ameublement, restauration du patrimoine... Afin d'accompagner le **savoir-faire français d'excellence dans l'artisanat**, le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art est disponible jusqu'au 31 décembre 2023. Vous pouvez bénéficier jusqu'à **30 000 €** par an.

Critères d'éligibilité ➔ [Comment bénéficier du crédit d'impôt en faveur des métiers d'art ? | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

## AIDES A L'EMPLOI

**Apprentissage** : votre entreprise souhaite en savoir plus sur l'aide 2023 à destination des employeurs qui recrutent en apprentissage ? Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a organisé, mardi 24 janvier 2023, un **webinaire** sur cette thématique qui a réuni plusieurs experts spécialisés sur les questions d'**alternance, d'apprentissage, de mobilité et de formation professionnelle**.

Visionnez dès à présent la vidéo ! ➔ [« Aide à l'apprentissage 2023 : une heure pour passer à l'action ! » : rediffusion des échanges - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

**Emplois Francs** : suite à la prolongation du dispositif des Emplois Francs, le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a mis à jour la page web relative au dispositif. Vous y trouverez le **dépliant de présentation et un questions-réponses**.



En savoir plus ➔ [Embaucher une personne en emploi franc - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

## AIDES AU DEVELOPPEMENT

**Vous développez votre entreprise à l'export ? Des aides existent !** Le secteur public vous soutient financièrement et vous accompagne dans le cadre de **programmes spécialisés**.

En savoir plus ➔ [Vous développer à l'export : les aides à disposition des entreprises | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

### APPUI RH

**Prestation de conseil en ressources humaines (PCRH)** : une page dédiée à ce dispositif vient d'être créée sur le site internet de la DRIEETS IDF. Pour rappel, la PCRH s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés qui souhaitent améliorer leur stratégie RH. Elle permet de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé et adapté pour améliorer la gestion des ressources humaines**. Les thématiques abordées sont très diversifiées.

En savoir plus



[PCRH : Prestation de conseil en ressources humaines pour les TPE-PME - Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DRIEETS\) \(\[drieets.gouv.fr\]\(http://drieets.gouv.fr\)\)](#)

### NUMERIQUE

« **Ma TPE gagne avec le numérique !** » : dès le 14 mars, participez à la **2<sup>ème</sup> session du MOOC** « Ma TPE gagne avec le numérique » pour vous former gratuitement aux outils numériques, à leur utilisation et leurs enjeux dans le développement de votre activité. Un dispositif proposé par la **Drieets d'Île-de-France et France Num** et animé par l'**Université de Montpellier**.



Inscriptions



[Ma TPE gagne avec le numérique ! - Cours - FUN MOOC \(\[fun-mooc.fr\]\(http://fun-mooc.fr\)\)](#)

## AUTRES INFORMATIONS

### OBLIGATIONS DECLARATIVES

**Nouvelle obligation déclarative pour les entreprises** : tous les propriétaires (**dont les personnes morales**), d'une résidence principale, secondaire ou d'un bien locatif, doivent désormais indiquer à quel titre ils les occupent, l'identité des occupants et la période d'occupation. Vous avez jusqu'au 30 juin pour faire cette déclaration en ligne.

Faire votre déclaration



[Obligation déclarative des propriétaires : le service est disponible dans l'espace « Gérer mes biens immobiliers » | \[economie.gouv.fr\]\(http://economie.gouv.fr\)](#)

**Bulletin de paie** : document obligatoire, le bulletin de paie des salariés comportera dès juillet 2023 une nouvelle rubrique, **le montant net social**. Cette nouvelle notion ainsi que diverses évolutions du bulletin de paie font l'objet d'un arrêté publié le mardi 7 février 2023. Découvrez dans cette foire aux questions les principales informations sur ce dispositif s'inscrivant dans une **démarche de simplification**.

Accéder à la FAQ



[Le montant net social sur le bulletin de paie : foire aux questions - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(\[travail-emploi.gouv.fr\]\(http://travail-emploi.gouv.fr\)\)](#)

## EVENEMENT

**Grande Exposition du Fabriqué en France** : quels que soient la taille de votre entreprise et votre secteur d'activité, si votre produit répond aux critères du Fabriqué en France, vous pouvez participer à la Grande Exposition du Fabriqué en France qui se tiendra **début juillet à l'Élysée**. Vous avez **jusqu'au 13 mars pour candidater**.



[En savoir plus](#)



[Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Élysée : ouverture des candidatures | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

## ACTUALITES CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

### EGALITE PROFESSIONNELLE

**Analyse d'accords et plans d'actions** : dans le cadre de son appui aux Observatoires du Dialogue Social (ODDS), l'ARACT Ile-de-France a été mandatée par l'UD 94 de la DRIEETS et l'ODDS du Val-de-Marne pour analyser les 60 accords et plans d'actions égalité professionnelle F/H déposés en 2021 par des PME de moins de 250 salariés. Découvrez les résultats de cette analyse, enrichis d'éléments pédagogiques et juridiques sur leur infographie.

[En savoir plus](#)



[ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE F/H : DES PME QUI PROGRESSEDENT ! \(aractidf.org\)](https://aractidf.org)

**Index égalité professionnelle, derniers jours pour effectuer votre déclaration !** Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chaque année, **au plus tard le 1er mars**. Les entreprises qui emploient au moins 1 000 salariés pour le troisième exercice consécutif doivent également calculer et publier **les écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes** parmi leurs cadres dirigeants et les membres de leurs instances dirigeantes.

[En savoir plus](#)



[Égalité professionnelle : les entreprises ont jusqu'au 1er mars pour calculer et publier leurs résultats - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

**Guide ANACT « Agir pour l'égalité professionnelle et la qualité de vie et des conditions de travail »** : vous souhaitez faire progresser votre structure vers davantage d'égalité professionnelle ? Ce guide détaille, point par point, la démarche à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie et des conditions de travail de toutes et tous. Illustré d'exemples issus de l'économie sociale et solidaire, il est particulièrement adapté aux petites structures.



[En savoir plus](#)



[Agir pour l'égalité professionnelle, la qualité de vie et des conditions de travail | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail \(Anact\)](https://anact.fr)

## TELETRAVAIL

**Semaine sur le télétravail 2023 en IDF** : organisée par l'Aract IDF et soutenue par la DRIEETS IDF, la 3ème édition de la semaine sur le télétravail en Île-de-France aura lieu du **17 au 21 avril prochain**. Vous souhaitez **organiser une initiative à cette occasion** (temps d'échanges sur le télétravail, formation pour les managers, intervention d'un expert, lancement d'un groupe de travail pour formaliser une charte ou un accord...) et la faire relayer par l'ARACT IDF ? Contactez l'UD94 qui vous fera parvenir un formulaire initiative. Programme complet disponible à partir de mi-mars.

En savoir plus



[SAVE THE DATE : 3ème SEMAINE SUR LE TÉLÉTRAVAIL, DU 17 AU 21 AVRIL 2023 \(aractidf.org\)](https://aractidf.org)

## RISQUES PROFESSIONNELS

**Les risques routiers professionnels** : chaque année, les accidents routiers professionnels (accidents de trajet domicile-travail et accidents de mission confondus) sont la **première cause de mortalité au travail** en France. En 2021, 454 personnes ont été tuées lors d'un trajet professionnel. Le risque routier professionnel est ainsi identifié comme un des risques prioritaires du **quatrième Plan santé au travail 2021-2025** et comme une priorité de la politique de la sécurité routière. **Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, le ministère de l'Intérieur**, ainsi que la Caisse nationale d'assurance maladie (**CNAM**), la Mutualité sociale agricole (**MSA**), **Santé publique France**, et l'Unité mixte de recherche épidémiologique et de surveillance transport travail environnement (**UMRESTTE**) publient un document qui présente les chiffres clés relatifs à ce risque.

Consultez le document



[Risque routier professionnel : des chiffres-clés pour sensibiliser à la première cause de mortalité au travail - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)